

NOUVEAU

À partir de 2023,

**PASS
DÉCHÈTERIE**

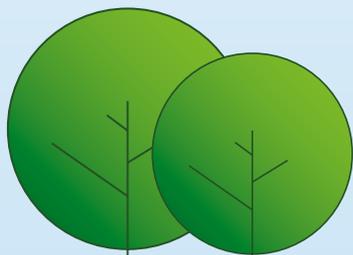
OBLIGATOIRE !

DEMANDEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE

**PASS
DÉCHÈTERIE**



www.pointfortenvironnement.fr



- + de conseil
- + de fluidité
- + de valorisation des déchets

À compter du 1^{er} janvier 2023, un **PASS DÉCHÈTERIE** sera demandé à tous les usagers se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement.

Ce Pass Déchèterie donnera accès à 18 passages par foyer et par année civile* et sera utilisable dans toutes les déchèteries** du Point Fort Environnement.

*Pour les professionnels et les collectivités, modalités spécifiques sur pointfortenvironnement.fr

** Carentan-les-Marais, Condé-sur-Vire, Le Désert, Marigny-le-Lozon, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Lô, St-Martin-de-Bonfossé, Tessy-Bocage et Villedieu-les-Poêles.

POURQUOI ?

- Réserver l'accès aux seuls habitants du territoire couvert par le Point Fort Environnement
- Renforcer le conseil et la valorisation des déchets
- Améliorer la circulation et la sécurité
- Réduire l'impact financier et environnemental de nos déchets

COMMENT OBTENIR MON PASS DÉCHÈTERIE ?



LE PASS EST DÉMATÉRIALISÉ :

- 1 Créez votre compte usager sur www.pointfortenvironnement.fr en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau etc.).
- 2 Recevez un mail de validation sous 5 jours, contenant votre QR code à présenter sur votre téléphone ou sur papier à chaque passage en déchèterie.

Les + du pass dématérialisé

- ▶ Compte usager sécurisé et accessible à tous les membres du foyer
- ▶ Suivi du nombre de passages en temps réel
- ▶ Ni oublié, ni perdu
- ▶ QR code imprimable



UNIQUEMENT SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET, vous pouvez obtenir votre pass déchèterie sous forme de carte* en envoyant ce coupon par courrier au « Point Fort Environnement – Pass Déchèterie – Hôtel Bled – 50620 Cavigny » :

- ▶ Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, etc.)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CP ET COMMUNE :

TÉL :

MAIL :

Pensez à anticiper votre demande de carte (délai de traitement et envoi de la carte par courrier)* une seule carte par foyer, toute carte perdue sera facturée 10€

Plus de renseignements sur pointfortenvironnement.fr